

Dieu de pardon (GR 57-87-2 - USC 948)

Texte : Claude Bernard © CNPL - Musique : Bernard Lienhardt
Commentaire : Sr Elisabeth-Marie Schaal – Agnès Léderlé

Le texte

On reconnaît sans peine, dans les strophes de ce chant, le mouvement et les thèmes du psaume 50. Conscient de son état de pécheur, le croyant s'appuie avec une totale confiance sur l'amour de celui qui est « Dieu de tendresse, manifesté en Jésus », « Seigneur venu pour (le) sauver ».

Mais, plus qu'une paraphrase du psaume, c'est une relecture du texte à la lumière de la Nouvelle Alliance. Cela est particulièrement sensible dans les deux dernières strophes, avec l'évocation du Bon Pasteur « qui cherche ses brebis » et celle de l'eucharistie, source parfaite de toute réconciliation.

Le refrain nous rappelle que le pardon est offert à notre liberté ; cette liberté, Dieu la respecte toujours ; simplement, il ne cesse de nous faire signe. Le texte s'appuie sur une formule glanée dans la Première Lettre de saint Jean : « Dieu est plus grand que notre cœur » (1 Jean 1,20) et nous renvoie, comme à un témoignage irréfutable, au Père de la parabole qui « court » au-devant de son fils perdu et le ramène en sa demeure.

La musique

Écrite en un rythme ternaire lent (noire pointée = 60), cette partition doit, selon le compositeur, être chantée « comme un gospel ». Malgré le balancement que lui donne le rythme ternaire, il s'agit d'une prière, qui sera d'autant plus expressive que les notes longues seront soutenues, sans appuis excessifs.

Malgré l'écriture à quatre voix mixtes, il est bien stipulé que l'assemblée pourra reprendre le refrain avec le chœur et l'orgue. On peut également imaginer une mise en œuvre par un chanteur animateur et l'assemblée, en particulier lors d'une célébration pénitentielle où le chœur n'est pas forcément présent. La polyphonie peut agrémenter le chant mais celui-ci se tient également très bien à l'unisson.